

Communiqué de presse

Syndicat d'agglomération de Delémont : votation du 15 mai

Embargo jusqu'au 7 avril 2011 à 12 h.

Delémont, le 7 avril 2011

Le 15 mai, onze communes, soit Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques se prononceront par une votation populaire au sujet de la création du Syndicat d'agglomération de Delémont. Cet organisme est appelé à coordonner certaines politiques publiques comme l'aménagement du territoire et les transports, à réaliser des projets d'intérêt supérieur et à favoriser le développement durable de l'économie régionale.

L'institutionnalisation de l'agglomération de Delémont a été souhaitée par la Confédération, le Canton et les onze communes concernées. Elle se concrétisera sous la forme du Syndicat d'agglomération de Delémont.

Celui-ci disposera de trois organes. Le Conseil, composé des maires, est le pouvoir exécutif. L'Assemblée est composée des conseillers communaux; elle est l'organe législatif appelé à adopter le budget, les crédits, les règlements internes au syndicat, etc. Quant au peuple, il disposera des droits populaires d'initiative et de référendum.

La double majorité des votants et des communes est nécessaire pour que le syndicat soit créé. Cependant, si une minorité de communes refusent, le syndicat sera créé sans elles.

L'enjeu pour l'agglomération de Delémont est de promouvoir le développement démographique, économique et social tout en assurant la cohérence et la durabilité de ces derniers. Elle entend mener une politique coordonnée et concertée de développement à l'échelle de l'agglomération, que ce soit pour les zones d'habitation, les zones d'activités et commerciales, l'espace rural ou pour la mise en place des infrastructures de transports, notamment les transports publics et la mobilité douce.

Les tâches du syndicat seront, dans l'immédiat, la coordination du Projet d'agglomération en partenariat avec le Canton et la Confédération, la réalisation d'un plan directeur régional et le cofinancement de mesures d'intérêt supérieur comme l'extension de la zone d'activités de la Communance et l'aménagement de la gare routière des cars postaux.

Les autorités proposent de constituer un syndicat intercommunal pour disposer d'un outil assurant une bonne coordination des décisions, une forte représentativité vers l'extérieur et des procédures rapides. La participation démocratique directe et l'autonomie communale restent préservées. Ainsi, l'agglomération de Delémont pourra pleinement et efficacement jouer son rôle de point d'ancrage du Canton dans le réseau des villes suisses et y attirer le développement économique.

Les Conseils communaux et le Conseil de Ville de Delémont invitent les corps électoraux de toutes les communes à approuver les statuts portant sur la création du Syndicat d'agglomération de Delémont. Le Gouvernement cantonal soutient cette démarche.

Les assemblées d'information au sujet de la votation du 15 mai se dérouleront comme suit. Elles sont ouvertes aux citoyens d'autres communes :

- Lundi 11 avril 2011 à Courroux à 20 h au Centre Trait d'Union
- Lundi 18 avril à Develier à 20 h. 15 dans le bâtiment de l'administration communale
- Mardi 26 avril à Delémont, à 20 h. à la salle du Conseil de ville à l'Hôtel de ville
- Jeudi 28 avril à Soyhières à 20 h. à La Cave
- Lundi 2 mai à Rossemaison à 20 h. à la halle de gymnastique
- Mardi 3 mai à Châtillon à 20 h. au bâtiment scolaire, salle des assemblées
- Mercredi 4 mai à Courtételle à 20 h. à l'aula de l'école
- Jeudi 5 mai à Courrendlin à 20 h. à la halle de gymnastique
- Lundi 9 mai à Vellerat à 20 h. à la salle communale
- L'information sera donnée en prolongement des assemblées communales du lundi 18 avril à Vicques (à 20 h. 15 au centre communal) et du mercredi 27 avril à Rebeuvelier (à 20 h. à la salle communale).

Personnes de contact:

M. Pierre Kohler, Maire, Président de la
Direction politique de l'agglomération de
Delémont
Hôtel de ville
2800 Delémont
pierre.kohler@delemont.ch
+41 32 421 92 19

M. Dominique Nusbaumer, Chef du Service
de l'aménagement du territoire
Responsable de la Direction technique et
de coordination
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
dominique.nusbaumer@jura.ch
secr.sat@jura.ch
+41 32 420 53 10

M. Henri Erard, mandataire,
Erard Sàrl
Allée des Soupirs 1
2900 Porrentruy
arj@bluewin.ch
+41 32 466 34 54